



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08/10/2024  
Dossier complet le : 08/10/2024  
N° d'enregistrement : 2024-644

### 1 Intitulé du projet

PROJET DE RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE BPHU DE SAINT MARTIN

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
ARNAL	MAXIME

#### 2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
SAS	Verde SXM
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
5 3 1 6 0 4 8 4 1 0 0 0 3 5	SAS
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
ANGIBAUD	DENIS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
2712-3	A ce jour Verde SXM possède su son AP : la 2712-2 en Autorisation. Cette demande d'examen concerne l'ajout de la rubrique 2712-3 soumise à enregistrement.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lors de établissement de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 2023-038/PREF/SG/UT DEAL du 3 février 2023, un erreur s'est glissée : Nous avons eu la rubrique 2712-2 au lieu de la rubrique 2712-1.

Pour rappel :

- 2712-1 véhicules terrestres hors d'usage, Enregistrement
- 2712-2 autres moyens de transports hors d'usage, Autorisation
- 2712-3 bateaux de plaisance ou de sport, Enregistrement

L'objet de ce cas par cas est de :

- 1 - Ajouter la rubrique 2712-1 pour rectifier l'erreur
- 2 - Ajouter la rubrique 2712-3, suite au besoin de traitement de BPHU sur le territoire de Saint Martin et la notification de l'APER.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de proposer au territoire de Saint-Martin une solution durable de traitement des déchets de type BPHU. Pour cela, VERDE s'est appuyé sur le cahier des charges de l'éco-organisme APER, spécialisé dans le traitement des BPHU, afin de mettre en place une méthodologie de traitement conforme aux exigences et normes en vigueur.

En résumé, les étapes de déconstruction d'un BPHU sont les suivantes :

- Dépose du BPHU sur une zone avec rétention, raccordée à un déshuileur.
- Arrimage du BPHU.
- Dépollution et dégazage du BPHU (vidange des fluides : fuel, huiles, eaux noires, eau douce).
- Retrait des matières recyclables ou valorisables (métal, DEEE...).
- Pesage des fractions et émission des BSD.

VERDE SXM est l'exploitant retenu par l'APER pour le traitement des BPHU à Saint-Martin. (APER est l'éco-organisme national agréé par le Ministère pour gérer le recyclage des BPHU)

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Verde possède un bâtiment de 100m<sup>2</sup> avec un surface bétonnée sur rétention de 400 m<sup>2</sup> raccordée à un séparateur d'hydrocarbure. Ce bâtiment est utilisé pour le traitement des VHU autorisée sous la rubrique 2712-2. La déconstruction des BPHU se réalisera sur le même emplacement que l'installation de VHU et ne nécessite pas de travaux ou d'installation supplémentaire. En effet le nombre de BPHU est faible à Saint Martin et donc la capacité de traitement de l'atelier VHU est suffisante pour traiter les BPHU.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Réception des demandes : Les demandes de déconstruction sont traitées via le système d'information. Vérification l'exhaustivité des documents avant la destruction administrative de l'embarcation.
- Réception et enregistrement : À l'arrivée des BPHU au centre de traitement, une pesée est effectuée avec un équipement homologué
- Déchargement : Les bateaux sont déchargés en toute sécurité dans le centre de traitement pour être déconstruits.
- Dépollution/dégazage : Avant la déconstruction, les bateaux BPHU sont dépollués, avec retrait des fluides dangereux (carburant, huile, etc.). Les équipements électriques sont également retirés. Le poids des fluides récupérés ne peut pas être mesuré précisément.
- Déconstruction : Ce processus comprend la dépollution, le dégazage et le démantèlement des bateaux
- Tri, conditionnement et gestion des déchets : Après déconstruction, les matériaux sont triés, séparés et pesés avant d'être envoyés vers leurs exutoires finaux. Les fractions sont pesées à l'aide d'une transpalette peseur, avec un suivi de la traçabilité.
- Élimination des déchets : Les déchets dangereux sont traçables via les BSDD.
- Formalités administratives : Un BSD est tenu pour assurer la traçabilité des déchets.
- Reporting et traçabilité : Un rapport détaillant la traçabilité des déchets (poids, types de matériaux, exutoires) est émis. Les données sont enregistrées tout au long du processus, et les documents (fiches de traitement, tickets de pesée, preuves de déconstruction) sont archivés pour au moins 5 ans, en format papier et électronique.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'objectif de cette demande est l'ajout de la rubrique 2712-1 et 2712-3, Ci après la liste des rubriques ICPE de l'ecosite de VERDE permettant un traitement intégral des déchets issus de la construction:

2712-2 VHU

2793-2 Collecte, transit, regroupement, tri ou autre traitement de déchets de produits explosifs (fusée de détresse)

2718-1 Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux (Huiles batterie)

2791-1 Installation de traitement de déchets non dangereux, (Métaux)

2711-2 installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de DEEE

2716-2 Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes (Eau noires)

1432 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (Gazole essence)

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Verde possède un bâtiment de 100m <sup>2</sup> avec un surface bétonnée sur rétention de 400 m <sup>2</sup> raccordée à un séparateur d'hydrocarbure. La capacité de traitement est estimée à 300 tonnes Annuelle	bâtiment 100m <sup>2</sup> Surface rétention 400m <sup>2</sup> Capacité 300T annuelle

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Ecosite des grandes Cayes

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Cul de sac Saint Martin

Code postal : 9 5 1 7 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 1 8 ° 0 7 ' 2 8 " Lat. : 6 3 ° 0 1 ' 2 1 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Autorisation environnementale n° 2023-038/PREF/SG/UT DEAL du 3 février 2023  
Intégration des rubriques 2712-1 et 2712-3 sans modification des installations

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve naturelle Le site ISDND AP N° 2011/ /g/PREF/STMDD COM et le site Ecosite AP ° 2023-038/PREF/SG/UT Verde sont tous deux été émis avant la mise en place de la réserve naturelle.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conservatoire du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conservatoire du littoral

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de Saint Martin de 2021 RAPPORT GTR/DDEG/0508-484
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus de bruit que l'activité déjà autorisée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus de vibration que l'activité déjà autorisée
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas plus de lumière que l'activité déjà autorisée
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents sont identiques à ceux de l'atelier VHU déjà autorisé, ils sont internes au site et traités sur place. Il n'y a AUCUN rejet extérieur
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'intégralité des déchets non recyclables est traitée sur le site. L'intégralité des déchets recyclables est exportée en métropole pour un traitement dans un exutoire agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

2712-2 VHU    2718-1 Huiles Usagée    2711-2 DEEE    2713-2 Métaux    2714-2 Plastiques carton    2715 Verre  
 2719 déchet catastrophe naturelle    2793-2-b Fusée de détresses    2716-2 CSR    2791-1 Préparation de CSR  
 3532 Préparation de CSR    2971-2 Valorisation de CSR    3520-a Valorisation de CSR



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite à la mise à jour de l'étude de dangers incluse dans la demande d'autorisation environnementale, il est noté que l'ajout de la rubrique 2712-1 et 2712-3 à la nomenclature ICPE est nécessaire. La déconstruction sur la zone dédiée, bétonnée et équipée d'un déshuileur, n'entraînera aucun risque pour les sols. L'impact sur le trafic et le bruit sera négligeable. Le traitement des BPHU n'aura pas d'effet sur la qualité de l'air, les sources lumineuses, ni sur la production de déchets. Le projet s'appuiera sur les installations existantes, excluant tout impact sur la biodiversité ou la prévention des incendies. Une légère augmentation de la production d'électricité est attendue, sans affecter la consommation. Un "porté à connaissance" détaillant toutes ces informations a été rédigé.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de porter à connaissance PROJET DE RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE BPHU DE SAINT MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ARNAL

Prénom MAXIME

Qualité du signataire DIRECTEUR

À SAINT MARTIN

Fait le 1 8 / 0 9 / 2 0 2 4

**AR  
NAL** Signature  
numérique de  
ARNAL  
Date :  
2024.09.18  
11:28:02  
-04'00'

Signature du (des) demandeur(s)

